

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 11 février 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 07/02/2019
Début de la séance : 17h36
Fin de la séance : 19h43
Nombre de votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : B.FOURE

Objet : 5 - Partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de l'inclusion numérique avec ENEDIS. Convention.

Membres présents : Mme VERRIER, Mme BERGER, M. DÈCLE, M. GAY, Mme DELOISON, M POLLAK, Mme HAMADI, M. LACOUR, Mme LECLERCQ, Mme LION-LEC, Mme MAKDASSI-FARKOUH, Mme NOMBO BAYONNE, M. STAES.

Membres empêchés :

Mme FOURÉ et M. CASILE se sont excusés.

Mme HAMADI a quitté la séance à 18h39 (point n°2), M. GAY a quitté la séance à 19h38 (point n°6).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 11 février 2019

Point n° 5

Objet : Partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de l'inclusion numérique avec ENEDIS. Convention.

ENEDIS et le CCAS d'Amiens ont pour ambition de s'investir ensemble dans la transition énergétique et de lutter contre la précarité énergétique tout en favorisant l'inclusion numérique. Dans le cadre de ses activités, le CCAS propose des actions de lutte contre la précarité énergétique, et souhaite dispenser une information et une sensibilisation au bon usage de l'énergie.

ENEDIS et le CCAS d'Amiens confirment leurs objectifs communs par cette convention de partenariat autour de la réalisation d'actions de formation, d'information, et communication à destination du public Amiénois pour prévenir la précarité énergétique, développer les bonnes pratiques éco-citoyennes, et rendre l'information universellement accessible en intégrant les nouvelles technologies de l'information (NTIC) et l'innovation sociale.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la loi 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte,

DÉLIBÈRE

Article 1 : La convention de partenariat entre ENEDIS et le CCAS d'Amiens est approuvée.

Article 2 : La Vice-Présidente est autorisée à signer la convention.

Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

**La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale
certifie que ce document a été**

Enregistré le **12 FEV. 2019**



à la Préfecture de la Somme

*Pour la Vice-présidente
et par délégation*

**Carole CABURET-DANIEL
Chef du Service Assemblées**

Adopté à l'unanimité

Annie VERRIER